

Belaïb s'engage à trouver des solutions aux problèmes de la corporation

Les distributeurs de lait suspendent leur grève

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3761 - Mercredi 6 janvier 2016 - Prix : 10 DA

Accidents de la route

Un début d'année tragique pour les automobilistes

Page 24



Pour lutter contre la violence en milieu scolaire

Benghebrit signera une convention avec la DGSN

Page 4

Alliance oblige, mais jusqu'à quand ?

Par Mohamed Habili

De tous les pays arabes, il n'y a eu jusqu'à présent que le Soudan pour faire exactement comme l'Arabie saoudite, c'est-à-dire rompre ses relations diplomatiques avec l'Iran. Ni le Bahreïn, ni les Emirats, qui pourtant ont bien plus de raisons que lui de suivre en tout l'Arabie saoudite, ne sont allés jusqu'à cette extrémité. Ils se sont contentés de réduire le volume de leurs représentations à Téhéran, en signe de solidarité avec le grand frère, ou la grande sœur, c'est comme on voudra, bien plus que pour marquer leur hostilité à l'Iran. On se demande quel besoin a pris ces derniers temps le Soudan d'agir en complet vassal de l'Arabie saoudite. Est-ce le souci de déclasser le Pakistan dans ce rôle sans gloire, mais d'autant rémunérateur ? Possible. En tout cas, le Soudan a envoyé des troupes guerroyer au Yémen, mais pas le Pakistan, pourtant porté plus que n'importe qui à faire siennes les guerres de l'Arabie saoudite. Aucun des pays de poids de la région n'a cru devoir faire comme lui. Ni même d'ailleurs rien faire de nature à seulement nuire à leurs relations avec l'Iran, même s'ils ont affecté de condamner l'attaque contre l'ambassade et le consulat saoudiens, tout en observant un silence religieux sur le motif qui y a conduit.

Suite en page 3

L'avant-projet de révision constitutionnelle rendu public

Tamazight langue officielle et deux mandats présidentiels

● Ouyahia tacle l'opposition



Le contenu de l'avant-projet de révision constitutionnelle a été rendu public hier. Les nouveautés à retenir portent notamment sur l'officialisation, après des années de combat, de la langue amazighe et les mandats présidentiels seront limités à deux, un article exclu de toute révision à l'avenir. Lire pages 2 et 3

Licences d'importation

Ouverture des contingents des produits agricoles et agroalimentaires

Page 5

Loi sur les activités et le marché du livre

De nouveaux textes élaborés par le ministère de la Culture

Page 13

L'avant-projet de révision constitutionnelle rendu public

Tamazight langue officielle et deux mandats présidentiels

■ Le contenu de l'avant-projet de révision constitutionnelle a été rendu public hier. Les nouveautés à retenir portent notamment sur l'officialisation, après des années de combat, de la langue amazighe et les mandats présidentiels seront limités à deux, un article exclu de toute révision à l'avenir.

Par Nacera Chenafi

Le directeur de cabinet de la présidence de la République, Ahmed Ouyahia, a dévoilé hier dans une conférence de presse, les amendements proposés au texte fondamental de la République. Il s'agit, selon lui, d'un enrichissement et non d'un changement profond, car «un changement signifie un changement de régime ce qui n'est pas le cas, car l'Algérie est gouvernée depuis 1962 par le même courant politique», a-t-il dit. Toutefois, il dira que, selon son avis, c'est une révision profonde mais pas avec la vision de l'opposition.

La Présidence a remis hier à tous les partenaires politiques, la presse, associations, organisations catégoriales et personnalités le document portant projet de révision de la Constitution, en plus d'une synthèse des amendements apportés à l'ancienne Constitution.

Parmi les nouveautés on peut retenir la création d'une académie algérienne de langue amazighe, la majorité parlementaire sera «consultée» par le président avant la nomination du Premier ministre, la création d'une haute instance nationale indépendante pour la surveillance des élections, le Premier ministre aura obligation de présenter une situation de la politique générale chaque année, l'opposition aura le droit de saisir le Conseil constitutionnel. Ainsi, l'avant-projet de révision de la Constitution s'articule autour de cinq axes visant notamment la consolidation de l'unité nationale et de la démocratie, le renforcement de l'Etat de droit et l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de certaines institutions.

La réconciliation nationale sanctifiée

La préservation de la paix et de la réconciliation nationale sera désormais sanctifiée dans la future Constitution qui l'installe dans «la longue chaîne des luttes qui ont fait de l'Algérie de toujours une terre de liberté et de dignité». Dans le préambule, partie «intégrante» de la Constitution, l'amendement proposé en appelle au peuple pour assurer cet objectif «en cultivant ses propres valeurs spirituelles et civilisationnelles, de dialogue, de conciliation et de fraternité, dans le respect de la Constitution et des lois de la République».

Tamazight langue officielle

Dans l'avant-projet de révision constitutionnelle, tamazight est promu langue officielle en vue de la consolidation de l'unité nationale

pour laquelle œuvre l'Etat à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national. Elle stipule également, dans le même article, la création de l'Académie algérienne de la langue amazighe, placée auprès du président de la République.

Le mandat présidentiel limité à deux quinquennats et exclu de toute révision à l'avenir

L'avant-projet de révision de la Constitution a limité, dans ses articles relatifs au pouvoir exécutif, les mandats du président de la République à deux seulement d'une durée de cinq ans chacun, selon l'article 74. Il est proposé que cet article soit exclu de «toute révision» dans l'avenir, en vertu de l'article 178. Cet article stipule que toute révision constitutionnelle «ne peut porter atteinte au fait que le président de la République est rééligible une seule fois». La révision de la Constitution ne doit, en outre, pas toucher au caractère républicain de l'Etat, à l'ordre démocratique basé sur le multipartisme, à l'Isla, en tant que religion de l'Etat, ainsi qu'à l'arabe comme langue nationale et officielle.

Pour le poste de Premier ministre, il est nommé par le président de la République et la nouveauté est que «la majorité parlementaire est consultée et met fin à ses fonctions», indique l'article 77.

Dans l'article 84, le gouvernement «doit présenter annuellement» à l'Assemblée populaire nationale une déclaration de politique générale qui donne lieu à débat sur l'action du gouvernement.

Eligibilité à la Présidence

Il est proposé dans l'article 73 de nouvelles conditions pour être éligible à la présidence de la République. Si ce texte est adopté, le candidat devra en plus «ne pas avoir acquis une nationalité étrangère», «attester de la nationalité algérienne d'origine du père et de la mère», «attester de la nationalité algérienne d'origine exclusive en Algérie durant un minimum de dix années précédant le dépôt de la candidature».

Le cas de retrait de l'un des candidats du scrutin du deuxième tour

En cas de retrait de l'un des deux candidats retenus pour le deuxième tour de l'élection présidentielle, il est proposé dans l'article 89 que «l'opération électora-



re se poursuit sans prendre en compte ce retrait». Selon le même article, seul un «décès ou empêchement légal» de l'un des deux candidats au deuxième tour devra mener à de nouvelles élections.

L'article 88 amendé

L'article 88 relatif à la vacance du poste de président connaît un léger changement. Ainsi, en cas d'empêchement ou de décès du président de la République, le président du Conseil de la nation assume la charge de chef de l'Etat pour une durée de 90 jours maximum, «au cours de laquelle des élections présidentielles sont organisées». Le délai actuel est de 45 jours seulement.

L'opposition parlementaire pourra saisir le Conseil constitutionnel

L'opposition parlementaire pourra, selon le texte en question, saisir le Conseil constitutionnel sur les lois votées par le Parlement. Dans l'article 99 bis de l'avant-projet, il est indiqué que l'opposition parlementaire jouit de droits lui permettant «une participation effective» aux travaux parlementaires et à la vie politique, notamment la participation aux travaux législatifs et au contrôle de l'action gouvernementale et la saisine du Conseil constitutionnel, au sujet des lois votées par le Parlement.

Sanction du nomadisme politique

L'avant-projet de révision de la Constitution a introduit, en outre, la sanction du «nomadisme politique» par la perte du mandat parlementaire et l'instauration d'une session parlementaire

annuelle unique de dix mois. Il est ainsi relevé dans l'article 100 ter qu'«est déchu de plein droit de son mandat électif l'élu de l'Assemblée populaire nationale ou du Conseil de la nation affilié à un parti politique, qui aura volontairement changé l'appartenance sous l'égide de laquelle il a été élu».

Une Haute instance indépendante de surveillance des élections

L'article 170 bis de l'avant-projet de révision de la Constitution stipule que «les pouvoirs publics en charge de l'organisation des élections sont tenus de les entourer de transparence et d'impartialité», alors que dans le même article (170 ter), il est énoncé qu'«il est créé une Haute instance indépendante de surveillance des élections». Cette instance, présidée par une personnalité nationale, est nommée par le président de la République, «après consultation des partis politiques».

Droits des partis politiques

Les droits des partis politiques sont renforcés à travers l'article 42 bis de l'avant-projet de révision de la Constitution qui en prévoit le renforcement. Ils bénéficient de «la liberté d'opinion, d'expression et de réunion», d'un «temps d'antenne dans les médias publics, proportionnel à leur représentativité au niveau national», d'un «financement public en rapport avec leur représentation au Parlement», ainsi que de «l'exercice du pouvoir aux plans local et national à travers l'alternance démocratique».

Liberté de la presse

L'article 41 garantit la liberté de la presse écrite, audiovisuelle et sur les réseaux d'information, qui «n'est restreinte par aucune forme de censure préalable». Cependant, «la diffusion des informations, des idées, des images et des opinions» reste tributaire du respect des constantes et des valeurs religieuses, morales et culturelles de la Nation». Le délit de presse ne peut être sanctionné par une peine privative de liberté.

Parité homme-femme

La notion de promotion de «la parité entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi» est introduite dans la Constitution à travers l'article 31. L'Etat devra encourager «la promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises».

L'impôt

Concernant la fiscalité pour laquelle le texte réaffirme l'égalité des citoyens devant l'impôt, l'article 64 souligne que «toute action visant à contourner l'égalité des citoyens et des personnes morales devant l'impôt constitue une atteinte aux intérêts de la communauté nationale. Elle est réprimée par loi», ajoutant que «la loi sanctionne l'évasion fiscale et la fuite des capitaux».

Le texte indique également que «l'Etat encourage la réalisation des logements» et qu'il œuvre «à faciliter l'accès des catégories défavorisées au logement» (article 54 bis).

N. C.

— La révision constitutionnelle pourrait être soumise au Parlement à la mi-février —

Ouyahia tacle l'opposition

■ Le directeur de cabinet à la présidence de la République, Ahmed Ouyahia, a défendu le Parlement actuel et sa légitimité pour la validation de l'avant-projet de révision de la Constitution et critiqué le rejet de l'opposition pour ce texte. Il dira aussi que le Président Bouteflika s'était sacrifié en se présentant lors de l'élection de 2014.

Par Nacera Chennai

Dans une conférence de presse qu'il a animée hier à la Résidence El Mithak à l'occasion de la présentation de contenu de l'avant-projet de révision de la Constitution, Ouyahia a indiqué que ce texte pourrait être soumis au Parlement à la mi-février prochain tout en rappelant que la décision revient au chef de l'Etat.

L'avant-projet de révision constitutionnelle passera d'abord, au cours de ce mois de janvier par le Conseil des ministres, ensuite, après son adoption par ce dernier, le président de la République saisira le Conseil constitutionnel pour donner son avis. Il a indiqué qu'«au niveau du Conseil constitutionnel l'opération peut durer entre 10 et 15 jours».

Défendant cette révision, il a affirmé que celle-ci tient compte de 70% des propositions formulées par les participants aux consultations et ne concerne pas uniquement la vie politique du pays, mais aussi tout ce qui a trait aux institutions, aux libertés, et aux questions qui touchent la vie du citoyen. Minimisant la contrainte de la non-participation d'une partie de l'opposition aux consultations sur la révision constitutionnelle, Ouyahia a défendu que le président de la République a tenu à ce que les différentes phases de consultations pour la révision constitutionnelle prennent un caractère de dialogue national, en associant tous les partis politiques, les personnalités nationales, les associations et même les organisations. Il a ajouté que les quatre années de consultations ont été une «opportunité» pour être à



l'écoute également de la société à travers les médias.

A l'égard de l'opposition qui a considéré la révision de la Constitution de «non-événement», Ouyahia a souligné que ce texte consacre «précisément la liberté» d'opinion et d'expression à l'opposition, laquelle est «libre» de s'exprimer comme elle le souhaite. Quant aux voix qui remettent en cause la «légitimité» des institutions de l'Etat, il dira que cette légitimité est «puisée du peuple», lequel est «souverain et libre». «Il n'existe aucun vide institutionnel», a-t-il par ailleurs répliqué à une autre question, affirmant que «l'Etat veille au fonctionnement de l'ensemble des institutions».

Répondant à ceux qui parlent de la vacance du pouvoir, il a fait savoir dans ce sens, que «le président Bouteflika apporte quotidiennement la preuve qu'il suit de près la gestion du pays, il dispose d'un gouvernement et d'un corps diplomatique qui travaillent sous son autorité, il reçoit les délégations étrangères et il propose les lois comme il a fait pour l'avant-projet de révision constitutionnelle». Dans ce cadre, il a ajouté que le président veille, en sa qualité de premier magistrat du pays, sur la «crédibilité» et la «pérennité» des institutions de l'Etat. Selon Ouyahia, les critiques dont fait l'objet le Parlement «constituent un débat politique». Interrogé sur le droit

de manifestation à Alger, il a indiqué qu'à travers 47 wilayas, où les manifestations se déroulaient sereinement, jamais l'une d'elle n'a été interdite, relevant qu'une fois ces manifestations organisées à Alger, «les gens avaient tendance à verser dans la casse, profitant ainsi de la présence de la presse». «Soyons sûrs que nous manifesterons pacifiquement et c'est une culture».

Appelé à s'exprimer sur la conjoncture financière difficile que traverse le pays, Ouyahia dira que l'Algérie recèle des potentialités économiques lui permettant, si elles sont bien exploitées, de sortir dans cinq ans de la crise.

N. C.

— Belaïb s'engage à trouver des solutions aux problèmes de la corporation —

Les distributeurs de lait suspendent leur grève

Les distributeurs de lait en sachet exerçant dans les wilayas du centre du pays, en grève depuis quelques jours, ont repris hier leur activité après que des assurances leur eurent été données sur la prise en charge de certaines de leurs doléances. Le problème pour les approvisionnements de lait en sachet ne devrait plus se poser. Pour éviter de vives tensions sur ce produit de première nécessité, le ministère du Commerce promet des mesures pour mettre un terme à cette crise qui frappe régulièrement le marché, lequel ne cesse d'enregistrer une pénurie de ce produit. Par conséquent, les distributeurs de lait en sachet, exerçant dans les wilayas du centre du pays, en grève depuis quelques jours, ont repris hier leur activité, après que des assurances leur eurent été données sur la prise en charge de certaines de leurs doléances. Bakhti Belaïb, ministre du Commerce, s'est engagé à trouver des solutions rapides aux problèmes que rencontrent les distributeurs de lait de la wilaya d'Alger. Lors d'une réunion avec les représentants de ces distributeurs, en présence

du secrétaire général de l'UGCAA (Union générale des commerçants et artisans algériens), le ministre du Commerce a rassuré cette corporation de sa disponibilité à résoudre les problèmes liés au secteur qu'il dirige, notamment à travers l'adaptation du registre du commerce. Il a, en outre, assuré ces distributeurs, qui ont promis de poursuivre normalement leur activité, de les accompagner dans leurs démarches même lorsqu'il s'agit de problèmes relevant d'autres secteurs, selon le communiqué. Le ministre a particulièrement mis l'accent sur «la nécessité d'agir ensemble pour préserver l'approvisionnement du marché en produits de large consommation dont notamment le lait». Les représentants des distributeurs de lait de la capitale ont, de leur côté, saisi l'occasion pour exposer les différents problèmes rencontrés par leur corporation dont l'insuffisance de la marge bénéficiaire (0,75 centime/litre), l'inadaptation du contenu du registre du commerce, une fiscalité inadéquate avec la réalité des revenus et la vétusté des moyens de transport. Ils ont, à ce

titre, sollicité l'aide de l'Etat pour le renouvellement du parc consacré au transport du lait. Les représentants des distributeurs se sont enfin engagés à poursuivre leur activité en assurant dans les meilleures conditions la distribution du lait tout en exprimant leur confiance quant aux solutions envisagées par les pouvoirs publics pour prendre en charge l'ensemble de leurs problèmes et dans les meilleurs délais, selon la même source. Aux conditions difficiles dans lesquelles se trouve la filière lait cru, le ministre de l'Agriculture, Sid-Ahmed Ferroukhi, s'est engagé en août dernier à régler leurs problèmes, dans l'objectif de la relancer, mais aussi de diminuer les quantités d'importation de la poudre de lait par l'Algérie. Quelques mesures d'encouragement ont été prises, notamment la décentralisation de l'ONIL pour permettre le versement à temps des aides de l'Etat et l'approvisionnement en aliment de bétail directement des minoteries pour éviter la spéculation sur le prix.

Meriem Benchaouia

LA QUESTION DU JOUR

Une alliance tripartite contre l'Iran ?

suite de la page Une

Attaque qui, soit dit en passant, n'a pas causé une seule égratignure à un représentant saoudien, ce qui tout de même dit quelque chose sur son peu de gravité. L'incendie par quoi elle s'est soldée n'a guère tardé à être étouffé, de même que les manifestants ont été vite placés sous contrôle. Mais les sentiments saoudiens sont depuis l'accord sur le programme nucléaire iranien tellement à vif qu'un rien suffit à les porter à l'incandescence. Ce n'est pas à ses prêches incendiaires que Nimr Al Nimr doit d'avoir été exécuté en ce début d'année, mais au trop-plein de ces sentiments, qui avait besoin d'un exutoire. Les services spéciaux allemands ont déjà noté l'impétuosité inhabituelle des dirigeants saoudiens font montre depuis quelque temps, et qui les porte à commettre erreur sur erreur. Ils n'ont pas parlé d'hubris, de démesure, ce péché capital des Grecs, soit, mais c'est tout comme. En filigrane, ils mettaient en garde les Saoudiens contre le châtement inhérent à ce genre de comportement tout dans l'excès. A l'évidence, ils n'ont pas été entendus. Au premier excès, qui est l'exécution du clerc chiite, un opposant politique, sous le chef de terrorisme – deuxième excès – s'en est ajouté un troisième, la rupture des relations diplomatiques, qui en appelle d'autres, d'autant que cette gradation furieuse ne rencontre que réprobation plus ou moins affirmée, y compris chez les alliés traditionnels. Ni les Américains ni les Européens n'ont beaucoup apprécié ces exécutions groupées, comme autant de victimes propitiatoires destinées à conjurer le malheur à l'amorce de la nouvelle année. Ils se sont gardés de le faire savoir en des termes par trop catégoriques, ce que bien sûr ils n'auraient pas manqué de faire si ç'avait été le fait des Iraniens, mais enfin, un rictus de dégoût à tout de même échappé à leur vigilance. Leur condamnation explicite, encore que manquant de vigueur, a été réservée à l'attaque contre l'ambassade. C'est que les Saoudiens restent des alliés. Des alliés encombrants, certes, mais des alliés quand même. Mais, à cette occasion plus peut-être que par le passé, on les a sentis se poser lourdement, douloureusement, la question de savoir jusqu'où ils devraient aller dans leur compréhension, coupable, vis-à-vis d'un allié qui dans son délire de puissance se montre déterminé à afficher son mépris de ce à quoi ils se disent le plus attachés.

M. H.

Formation au profit des journalistes

Nouveau cycle élargi au grand public

UN NOUVEAU cycle de formation au profit des journalistes et du grand public a été lancé mardi à Oran par le ministre de la Communication, Hamid Grine. «Ce nouveau cycle est élargi au grand public et est programmé pour l'ensemble des wilayas du pays», a indiqué le ministre dans une allocution prononcée à l'ouverture de la première session. «La diffusion de la culture déontologique constitue l'objectif essentiel de cette action mettant en œuvre l'initiative du président de la République pour la professionnalisation des acteurs de l'information et de la communication», a précisé M. Grine. «Connaître les médias: le citoyen a le droit à une information fiable» a été le thème générique de ce premier atelier animé à la salle de conférences de la grande mosquée Ibn Badis d'Oran, devant quelque 600 participants, entre journalistes, responsables d'organes de presse, imams, étudiants, cadres du mouvement associatif et chargés de la communication auprès des différents corps institutionnels.

Le wali d'Oran, Abdelghani Zaalane, le président de l'Assemblée populaire de la wilaya (APW), Abdelhak Kazi-Thani et des élus locaux ont également pris part à cette séance de formation dispensée par le directeur général du quotidien «El-Djournouria», Bouziane Benachour. Le journalisme est un métier qui s'exerce «au service exclusif du citoyen et au service d'une information fiable», a souligné M. Benachour lors de cette rencontre coïncidant avec le 40^e anniversaire de la transition du contenu d'«El-Djournouria» (ex-La République) vers la langue nationale. «L'exercice du métier exige le retour aux fondamentaux, à savoir la morale, l'éthique et la déontologie», a expliqué M. Benachour, estimant que «cela permet d'éviter les pièges de l'information sensationnelle dénuée de vérité, plus proche de la rumeur que de l'information vérifiée». «Parler de liberté de la presse c'est aussi parler de responsabilité. De responsabilité envers le lecteur, le téléspectateur, l'auditeur...», a-t-il ajouté en faisant valoir «les règles de conduite à observer, à s'imposer à soi, des règles embellies de valeurs et de principes pour gagner à soi le citoyen». Le conférencier a mis l'accent sur l'importance de diverses notions telles que «l'honnêteté intellectuelle», «le respect de tous les avis», «la distinction entre l'information et le commentaire», «la vérification de l'information qu'on se propose de donner au citoyen», et «le respect du citoyen, de son intelligence, de son honneur». «C'est en ce sens que les conseils de déontologie ont été créés, des conseils à l'autorité aussi bien morale et symbolique mais également contraignante, susceptible de prendre des mesures disciplinaires contre des professionnels qui ont failli à ce devoir de respect du citoyen, de sa dignité», a relevé M. Benachour. «A la fin de décembre 2015, plus de 4 000 journalistes algériens avaient obtenu leurs cartes professionnelles», a-t-il rappelé, ob-servant que «ledit document institue la protection de la fonction, lui donne un cadre légal et une transparence plus grande».

La carte professionnelle, a-t-il estimé, permet aussi de «mettre de l'ordre dans la profession dans un contexte marqué par des déluges de communication qui nous arrivent des canaux de diffusion induits par la démocratisation des télécommunications, de l'information, de l'internet et des réseaux sociaux, portant un sacré coup à la communication traditionnelle».

Kamel L./APS

Pour lutter contre la violence en milieu scolaire

Benghebrit signera une convention avec la DGSN

■ Pour assurer la sécurité et l'ordre aux périmètres des établissements scolaires, Nouria Benghebrit annonce l'élaboration d'une convention prochainement entre son département ministériel et la direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Par Louiza Ait Ramdane

Pour cela, un groupe de travail conjoint entre le ministère de l'Éducation nationale et la DGSN a été installé. Il a tenu plusieurs réunions consacrées à l'examen du phénomène de la violence en milieu scolaire, les voies et moyens de son traitement actuellement en phase d'élaboration à travers une convention. Tout en refusant de parler du phénomène d'enlèvement d'enfant, Benghebrit s'est contentée de signaler une large médiatisation de ce sujet suite à l'évolution du secteur de l'information et de la communication ces dernières années informant l'opinion publique sur différents faits divers en Algérie.

Sur un autre registre, la ministre de l'Éducation nationale a qualifié la prolifération des cours particuliers pratiqués par certains enseignants qui se limitaient auparavant aux classes d'examen et touchant aujourd'hui le cycle primaire, d'«immorale» et d'«intolérable». Dans un point de presse en marge de sa visite d'inspection dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès, Benghebrit a souligné que la charte, signée dernièrement par le ministère, les représentants des syndicats du secteur et les associations de parents d'élèves, estime toute tentative d'enseignant ou instructeur d'influer sur l'élève pour suivre ces cours payants d'«acte immoral». Par ailleurs, la ministre a annoncé le lancement, à partir de l'année scolaire prochaine, d'un nouveau programme d'enseignement pour les première et 2^e années primaires et première année du moyen au titre du pro-



P.N/D.R.

gramme du ministère, sur la base des propositions de la commission de réforme du système éducatif et du conseil national des programmes relevant du ministère. Un programme répondant à une ambition clairement affichée par le département de Benghebrit qui se veut plus simple et plus allégé pour que chacun sache bien ce que les élèves doivent apprendre. Faisant le bilan de la rentrée sco-

laire 2015-2016, Benghebrit, contrairement aux déclarations des syndicats de son secteur qui qualifiaient les résultats du premier trimestre de catastrophiques, s'est déclarée satisfaite des conditions de scolarisation «normales» durant le premier trimestre de l'année scolaire en cours, à la faveur de la mobilisation de tous pour la réussite de cette année scolaire et des efforts déployés par l'Etat pour

résoudre les problèmes des personnels du secteur.

La généralisation du préscolaire à tous les établissements éducatifs sera effective à partir de 2017 au profit de tous les enfants, partant des résultats d'évaluation de performances des élèves de première année primaire ayant bénéficié des classes préparatoires, a encore annoncé le ministre. L. A. R.

Béjaïa

Le secteur de l'éducation sous la loupe du wali

L'après-midi de l'éducation a été examiné en profondeur lors d'un conseil de wilaya présidé récemment par le wali Ouled Salah Zitouni, en présence de tous les chefs de daïra et directeurs de l'exécutif. «Le wali a décidé d'entamer la préparation de la prochaine rentrée scolaire dès ce mois de janvier ainsi que celles des secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle qui sont programmées également pour être débattues lors des séances de travail prévues dès la semaine prochaine», indique le cellule de communication de la wilaya. Un arrêté a été signé par le chef de l'exécutif sur la création de trois commissions techniques de wilaya chargée du suivi des projets de ces secteurs dans le but de rattraper le retard enregistré dans leur achèvement, un arrêté impliquant les directeurs de Sonelgaz, ADE, Algérie Télécom qui seront membres de ces organes aux côtés des autres directeurs, pour coordonner les actions et intervenir en temps opportun au niveau des chantiers dans le cadre des raccordements aux différents réseaux. Une autre décision importante a été prise égale-

ment par le chef de l'exécutif pour booster les différents projets inscrits et en voie de réalisation. Il s'agit d'intégrer une clause dans les contrats des marchés publics ou qui consiste à exiger des entreprises de présenter des rapports mensuels sur la situation de leurs chantiers. Pour ce qui est des projets, relatifs au cycle primaire, on a appris que 17 groupes scolaires, 192 classes et 06 cantines sont en cours de réalisation. Et suite aux décisions prises par le premier responsable de la wilaya lors de ces visites d'inspection au niveau des chantiers, des mesures ont été prises et permis de lever plusieurs contraintes qui bloquaient l'avancement des chantiers. Avec ces mesures, 05 groupes scolaires, 36 classes ainsi que 03 cantines seront réceptionnés à la prochaine rentrée scolaire 2016/2017. Quant au cycle moyen, 10 projets de réalisation de CEM sont en cours de construction, 04 demi-pensions ainsi que 09 salles de sport. Aussi, un CEM, 2 demi-pensions vont accueillir les élèves dès la rentrée scolaire prochaine. Concernant le cycle secondaire, 14 lycées sont en cours de réalisation dont 13 seront

réceptionnés à la rentrée scolaire 2016/2017. En outre, 15 salles de sport sont en cours de réalisation également. Lors de la rencontre, un compte rendu a été dressé par le directeur de l'éducation sur la situation du secteur puis les chefs de daïra ont relevé certains points ; le wali a instruit ces derniers afin de recenser toutes les difficultés et lacunes de ce secteur au niveau de leurs communes, comme il leur a demandé d'équiper les écoles primaires d'appareils de chauffage, pour répondre au manque constaté dans les établissements situés dans les zones rurales dépourvues de gaz naturel. Il les a également invité à exprimer, dans les plus brefs délais, leurs besoins à ce propos, afin d'intervenir et les doter en équipements puisqu'une convention a été signée, rappelle-t-il, entre la wilaya et l'EPB ainsi que Mobilis pour l'achat d'appareils de chauffage au profit des communes où le besoin est exprimé. «Dans le même cadre, le wali a demandé aux chefs de daïra d'établir un rapport de situation sur l'alimentation en gaz des établissements scolaires à travers toutes les communes», souligne-t-on.

Hocine Cherfa

Licences d'importation

Ouverture des contingents des produits agricoles et agroalimentaires

■ Les contingents à l'importation des produits agricoles et agroalimentaires soumis au régime de licences d'importation, et qui comprennent 63 positions tarifaires, seront ouverts du 5 au 26 janvier en cours, a indiqué le ministère du Commerce.

Ph.D.R.



Par Ali O.

« Il est ouvert à compter du 5 janvier 2016 à 8h00 jusqu'au 26 janvier 2016 à 16h00, à l'importation, les contingents des produits agricoles et agroalimentaires soumis au régime de licences d'importation au titre de l'accord d'association avec l'Union européenne », en application du décret exécutif 15-306 du 6 décembre 2015 fixant les conditions et les modalités d'application des régimes de licences d'importation ou d'exportation de produits et marchandises, précise un communiqué du ministère. L'introduction d'une demande de licence d'im-

portation d'un produit ou d'une marchandise, dont le contingent est ouvert, peut être faite par « tout opérateur économique, personne physique ou morale, remplissant les conditions conformes à la législation et à la réglementation en vigueur ». L'opérateur intéressé est ainsi appelé à déposer son dossier complet pour chaque produit ou marchandise à importer auprès de la direction du Commerce de wilaya territorialement compétente, souligne le ministère. Ce dossier doit comporter un formulaire dûment renseigné à télécharger sur le site web du ministère du Commerce (www.min-commerce.gov.dz), accompagné d'une copie du registre du



commerce, d'une facture pro forma indiquant le produit, sa quantité, sa valeur et son origine, d'un extrait de rôle, une attestation de mise à jour avec la Cnas et/ou la Casnos et enfin un questionnaire d'identification de l'opérateur économique, également téléchargeable sur le site web du ministère. Pour rappel, le décret exécutif du 6 décembre 2015 porte notamment sur la mission du comité interministériel chargé de la délivrance des licences, les modes de répartition des contingents et la durée de validité de ces licences. Il indique que les licences d'importation automatiques sont délivrées par les secteurs ministériels concernés sur la base d'une demande accom-

pagnée de documents justifiant la conformité des produits selon leur nature et la situation juridique des opérateurs économiques. A ce titre, les secteurs ministériels sont appelés à déterminer la liste des produits jugés nécessaires à soumettre au dispositif de licence. Quant aux licences non automatiques, elles sont accordées par le ministère du Commerce sur proposition d'un comité interministériel permanent institué auprès de ce ministère, afin de gérer les contingents de produits. Ce comité a pour mission de formuler des propositions relatives à la liste des produits et la détermination des volumes quantitatifs des contingents.

A. O./APS

Organisation des assureurs-crédits arabes

La CAGEX élue membre du Conseil exécutif

La Compagnie algérienne d'assurance et de garantie d'exportations (Cagex) a été élue membre du Conseil exécutif de l'Organisation des assureurs crédit arabes et islamiques « Aman Union », apprend-on auprès de cet assureur public. L'élection a eu lieu lors de l'assemblée générale de ce Conseil à Mascate (Oman) tenue en décembre dernier. Composée de 18 assureurs membres, l'Organisation des assureurs-crédits arabes et islamiques a été créée en 2010 pour consolider et renforcer

les relations de coopération entre ses membres. La Cagex, qui a adhéré à cette organisation dès sa création, « a pu tisser des relations profitables aux échanges entre les opérateurs du commerce extérieur des pays concernés, dans les domaines de la réassurance, de l'information commerciale et du recouvrement des créances, tant en Algérie, au profit des assureurs membres, que dans les pays concernés, au profit de la Cagex et des exportateurs algériens », explique-t-elle dans un communiqué. Créée en 1995 pour

contribuer à la promotion des exportations algériennes hors hydrocarbures, la Cagex entreprend des relations de coopération avec plusieurs institutions et organismes nationaux et internationaux dans le domaine de l'assurance crédit, de l'information commerciale et du recouvrement des créances. Cette coopération internationale lui permet de « prévenir et de récupérer les impayés à l'étranger, tant en Europe, en Afrique, que dans les pays arabes et islamiques », souligne-t-elle.

Souad L.

Port de Béjaïa

La grève des transporteurs de marchandises porte préjudice à l'activité

La grève des transporteurs de marchandises, réclamant une augmentation du prix de leur prestation à hauteur de l'augmentation des prix du carburant et des lubrifiants, a impacté sensiblement l'activité du port « atteint fortement » dans ses rythmes de production, a indiqué le président-directeur général (P-DG) de l'Entreprise portuaire de Béjaïa (EPB),

Djelloul Achour. La grève, entamée timidement dimanche, s'est exacerbée ce lundi avec la montée au créneau de plus de 50% des effectifs des transporteurs privés, dont l'action a eu des effets pervers, autant sur le déchargement des navires que l'évacuation des marchandises extra-muros, a précisé M. Achour, indiquant que cet arrêt de travail a impacté princi-

palement les matériaux de construction dont le bois, le rond à béton et le ciment. « Faut d'espace d'entreposage et de l'insuffisance des moyens de transport, la situation a fini par se gâter », a-t-il ajouté, expliquant que « pour la journée d'aujourd'hui, il sera procédé tout simplement au gel des activités des espaces qui leur sont dédiés ». Une trentaine de

bateaux en situation d'amarrage attendent en rade actuellement, dont une quinzaine directement concernée par la grève. Certains clients du port, pour ne pas en subir les effets, ont dû renforcer leur propre flotte de transport, « notamment pour les produits intolérables aux attentes à quai », a ajouté M. Achour.

N.T.

Prix Les cours du pétrole autour des 37 dollars à Londres

LES PRIX du pétrole baissent légèrement hier en cours d'échanges européens, pénalisés par l'offre excédentaire et l'appréciation du dollar, après le rebond suscité par la crise diplomatique entre l'Iran et l'Arabie saoudite. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en février valait 37,07 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 15 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de « light sweet crude » (WTI) pour la même échéance se repliait de 7 cents à 36,69 dollars. Les cours du pétrole, après s'être affichés en hausse lundi et une partie de la séance d'hier, ne sont finalement pas parvenus à pérenniser le rebond enregistré sur fond de tensions grandissantes entre l'Arabie saoudite et l'Iran, qui ont fait un moment craindre pour l'approvisionnement mondial de brut. « Le WTI a inversé ses gains et cherche à renouer avec son état dépressif malgré les tensions croissantes entre l'Arabie saoudite et l'Iran », relevait Lukman Otonuga, analyste chez FXTM. L'Arabie saoudite est le premier producteur de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), dont l'Iran est également un important membre, aussi certains investisseurs s'inquiétaient-ils de ce que les tensions bilatérales perturbent l'offre de brut. Dès hier cependant, plusieurs analystes avaient observé que cette nouvelle crise diplomatique au Moyen-Orient avait surtout servi d'excuse aux acteurs du marché pour réaliser des achats à bon compte mais que le rebond des cours serait probablement de courte durée. Or, les fondamentaux de l'offre et de la demande restent baissiers pour les cours. En outre, le renforcement du dollar pesait également sur les cours du brut. « L'escalade des tensions au Moyen-Orient est certainement une cause de préoccupation mais avec l'excédent d'offre et un dollar fort, la réaction du marché reste incroyablement sereine », observait ainsi Brenda Kelly, analyste chez LCG. Dans ce contexte, les investisseurs seront attentifs aux prochaines données sur les réserves américaines de brut, attendues aujourd'hui, et dont l'association professionnelle American Petroleum Institute (API) donnera sa propre estimation après la clôture des échanges européens.

R. E.

Mascara

Réception du périmètre irrigué de Hebra au mois d'avril

■ Le projet de réaménagement et d'équipement du périmètre irrigué de la plaine de Hebra, au nord de la wilaya de Mascara, sera réceptionné fin avril prochain, a annoncé le wali.

Par Salim L./APS

Les travaux de ce projet, lancés en 2013, ont atteint un taux d'avancement de 70% pour être achevés d'ici à la fin du mois d'avril prochain, a indiqué Salah El Affani devant les agriculteurs de cinq communes relevant des daïras de Mohammadia, Sig et Bouhanifia, lors d'une rencontre tenue au siège de la wilaya en présence de responsables des secteurs concernés, de représentants de la chambre d'agriculture et de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA).

Ce projet vise, selon les explications fournies par les responsables de l'Office national d'irrigation et de drainage lors de

cette rencontre, à réhabiliter la plaine spécialisée en agrumes et maraîchers, à accroître la superficie irriguée à 10 000 hectares, à améliorer la qualité des produits agricoles de la plaine, sa quantité et à lutter contre la montée de la salinité dans les terres agricoles.

Doté d'une enveloppe de 11,2 milliards DA, ce projet porte sur la réalisation d'un réseau d'adduction en eau à travers des canalisations sur une longueur de 43 594 mètres et d'un réseau de distribution d'eau sur 243 km.

Le wali a instruit les directeurs des services agricoles et des ressources en eau et l'Office d'irrigation et de drainage de procéder à l'élaboration des listes des 2 374 agriculteurs des com-



munes de Mohammadia, Sidi Abdelmoumen, Mactaa Douz, Bouhenni et Hacine, concernées par les eaux d'irrigation d'une superficie initiale de 9 971 ha en attendant l'extension du périmètre. Le même responsable a exhorté à associer les agriculteurs dans la mise en place d'une méthode de distribution de l'eau destinée à l'irrigation et

à les former aux systèmes modernes d'irrigation et d'économie de l'eau. Il a incité également les fellahs à former leurs enfants dans le domaine agricole au niveau des établissements de formation et de l'enseignement professionnels en vue de leur permettre de s'adapter aux différentes activités agricoles.

S. L./APS

Laghouat

Plus de 150 transformateurs électriques réalisés

Au moins 152 transformateurs électriques ont été installés, en 2014 et 2015, à travers la wilaya de Laghouat dans le but d'améliorer le réseau d'électricité, a-t-on appris auprès de la direction locale de distribution de la Société de l'électricité et du gaz du centre (Sonelgaz-SDC). Il s'agit de 53 transformateurs installés, au titre du programme quinquennal 2010-2014 au niveau de 29 concentrations d'habitants réparties sur le territoire de 11 communes de la wilaya, a précisé le chef de la cellule de communication à la direction de distribution.

Quelque 645 nouveaux clients ont été reliés au réseau électrique, grâce à cette opération venue renforcer les installations existantes, a ajouté Mourad Ghalem. Le programme d'urgence 2015 a permis, en outre, de mettre en place 49 autres transformateurs électriques à travers 14 communes, dont Bennacer Benchohra (11), Aflou (6) et Tadjemout (5), pour un coût de plus de 497 millions DA, a-t-il également indiqué. M. Ghalem a fait savoir aussi que 50 équipements similaires ont été installés, au titre du programme d'urgence de

2014, dans diverses régions de la wilaya de Laghouat, pour un montant de 410 millions DA. Dans le cadre de l'élargissement du réseau commercial de la direction de distribution de Sonelgaz, une nouvelle agence commerciale a été ouverte dans la daïra d'Ain-Madhi, coiffant quatre communes, afin de prendre en charge plus de 5 000 clients pour ce qui concerne le réseau d'électricité et 3 800 clients pour celui du gaz, selon la direction de wilaya du secteur.

Hani A.

Batna

Le wali menace les promoteurs retardataires de résilier leurs contrats

Le wali de Batna, Mohamed Salamani, a menacé de résilier les contrats des promoteurs privés dont les projets, notamment de logements participatifs et promotionnels aidés, accusent du retard et de les remplacer par des opérateurs publics. Le chef de l'exécutif local qui inspectait des projets d'habitat dans les

deux communes d'Ouled Fadhel et Timgad a insisté sur le respect des délais de réalisation. Sur le site du projet de 40 logements participatifs à Ouled Fadhel accusant du retard, il a affirmé qu'il était «aberrant et inadmissible qu'un projet de 50 logements soit réalisé en 6 ans ou encore 10 ans». M. Salamani a exhorté les

promoteurs privés à respecter les cahiers des charges signés avec la direction du logement faute de quoi, a-t-il déclaré, «nous serons amenés à remplacer les retardataires dans les plus brefs délais par des promoteurs du secteur public à l'instar de l'Office de promotion et gestion immobilière ou de l'agence foncière». Le wali

s'est entretenu à l'occasion avec des citoyens dont les bénéficiaires des logements connaissant un retard dans la réalisation.

Il a également visité plusieurs projets des secteurs des ressources en eau, de l'éducation et de l'habitat dans les deux communes.

N.O./Agences

Médéa

9 000 foyers raccordés au réseau de gaz naturel

Près de 9 000 foyers implantés dans sept communes de la wilaya de Médéa seront raccordés au réseau de distribution de gaz naturel au courant du 1^{er} semestre 2016, a-t-on appris auprès de la direction de l'énergie et des mines. Ce plan de raccordement, dont l'état d'avancement des travaux est jugé «appréciable» par les respon-

sables de cette direction, interviendra en deux phases, vu, d'une part, la consistance des travaux à réaliser et, d'autre part, des contraintes rencontrées au niveau de certaines communes, notamment le problème d'opposition de propriétaires de terrains privés au passage de la conduite principale sur leurs terres, a-t-on précisé.

La première phase de raccordement concernera les communes d'El-Omaria, Souagui, Khems-Djouamaa et Bir Benabed, totalisant pas moins de 7 203 foyers, a indiqué la même source, soulignant que la mise en service des installations de distribution publique (DP) de gaz naturel est programmée, au plus tard, pour début avril prochain.

Trois autres localités, en l'occurrence Bouskène, El-Hamdan et Ouled-Deid, seront touchées lors de la seconde phase de ce plan de raccordement qui permettra de doter, avant la fin du premier semestre de l'année en cours, quelque 1 630 foyers de gaz naturel, a-t-on ajouté.

T.S.

Oran Lancement prochain du projet du périmètre agricole irrigué de Bousfer

LE PROJET du périmètre agricole de Bousfer portant sur l'irrigation de 450 ha à partir de la station de traitement et d'épuration (STEP) de Cap Falcon (Aïn El Turck) sera lancé prochainement en travaux, a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles (DSA) de la wilaya. Quelque 12 000 mètres cubes d'eau épurée à la STEP de Cap Falcon (Aïn El Turck), située à une trentaine de kilomètres d'Oran, seront transférés à travers les conduites à l'irrigation de ce périmètre agricole composée de 80 exploitations agricoles collectives (EAC) et individuelles (EAI), a indiqué un cadre du service production à la direction des services agricoles.

«L'eau destinée à l'irrigation de ce périmètre agricole est de bonne qualité», a assuré Mohamed Hammadi se référant à un rapport d'analyse. Selon la même source, 40% des cultures seront dédiées à l'arboriculture et le reste au maraîcher. Ce périmètre est extensible vers les zones agricoles de la commune d'El Ançor, compte tenu des capacités réelles de la STEP de Cap Falcon (30 000 mètres cubes par jour) pouvant assurer l'irrigation de 850 hectares, a-t-il indiqué soulignant que «ce projet d'irrigation ne peut être que bénéfique notamment en cette période de disette».

D.O./APS

Béjaïa Plus de 2 000 retraits de permis durant le dernier trimestre

PAS MOINS de 2 214 retraits de permis ont été enregistrés durant le dernier trimestre de l'année écoulée (2015), a indiqué hier la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Le bilan établi fait également état de 100 accidents de la route ayant causé 9 morts et 119 blessés. Toujours dans le registre de la sûreté routière, la sûreté de wilaya a recensé 290 délits routiers, 183 infractions de coordination, 5 956 amendes, 29 mises en fourrière et 33 975 contrôles de véhicules, ajoute-t-on.

H.C.



Libye

Deux sites pétroliers attaqués par Daech

■ Le groupe jihadiste Etat islamique (EI) a mené lundi deux attaques à proximité d'importantes installations pétrolières au nord du pays.

Par Hatem B.

Depuis plusieurs semaines, Daech tente une percée vers l'est depuis Syrte pour atteindre la zone du «Croissant pétrolier» où sont situés les principaux terminaux pétroliers tels qu'Al-Sedra et Ras Lanouf. Daech poursuit sa progression en Libye. Le groupe terroriste autoproclamé Etat islamique a mené lundi 4 janvier deux attaques à proximité d'importantes installations pétrolières en Libye, dans les villes d'Al-Sedra et de Ras Lanouf, au nord du pays, rapporte un membre des forces libyennes à l'AFP.

Deux morts dans l'attaque

«Nous avons été attaqués ce matin (ndlr lundi matin) par un convoi d'une dizaine de véhicules armés de l'EI à Al-Sedra et Ras Lanouf», a déclaré à l'AFP par téléphone un colonel des forces loyales au gouvernement libyen reconnu par la communauté internationale, Bachir Boudhifra. Il a affirmé que les assaillants avaient été repoussés mais que deux de ses soldats étaient morts dans l'attaque. «Ils ont ensuite mené une attaque par le sud de la ville de Ras Lanouf



mais n'ont pas réussi à y entrer», a-t-il ajouté. Un responsable du secteur pétrolier libyen a par ailleurs indiqué à l'AFP qu'un réservoir d'une capacité de 420 000 barils de pétrole a pris feu lors des affrontements au sud de Ras Lanouf. De son côté, l'organisation jihadiste EI a annoncé sur son compte Twitter que ses hommes ont mené

aujourd'hui «une attaque contre la région d'Al-Sedra» et qu'un de ses membres s'était fait exploser dans une voiture piégée. Par ailleurs, un avion MIG 23 s'est écrasé à Abou Hadi dans le sud-ouest de Benghazi à cause d'une «faute technique dans le système hydraulique», a indiqué l'agence de presse libyenne Lana citant un porte-parole mili-

taire. L'EI a revendiqué être responsable du crash selon le SITE, un centre américain de surveillance des sites islamistes.

Offensive de Daech sur le «croissant pétrolier libyen»

L'organisation jihadiste a affirmé que l'assaut mené est inter-

venu après la prise du contrôle «total» de Ben Jawad, une petite ville côtière située à 600 km à l'est de Tripoli, et à 145 km à l'est de Syrte (sous le contrôle de l'EI depuis juin 2015). C'est surtout la porte d'entrée du «croissant pétrolier».

Toutefois, aucune source officielle ou militaire libyenne n'a pu confirmer cette information. Depuis plusieurs semaines, Daech tente une percée vers l'est depuis Syrte pour atteindre la zone du «croissant pétrolier» où sont situés les principaux terminaux pétroliers tels qu'Al-Sedra et Ras Lanouf.

L'attaque menée lundi 4 janvier par Daech est la première du genre depuis la prise de Syrte. Sur un autre front, le chef du Comité suprême de sécurité de Syrte, actuellement à Misrata, a indiqué à l'AFP par téléphone que des combattants du groupe jihadiste EI progressaient vers l'ouest depuis Syrte.

Engluée dans un conflit qui dure depuis mars 2011, la Libye peine à sortir du chaos. La communauté internationale appelle les factions libyennes à s'entendre afin notamment de mieux lutter contre l'EI qui a profité de la situation dans le pays pour renforcer sa position.

H. B./Agences

Un signe d'espoir pour les Libyens de retrouver la paix dans l'unité

L'ANNÉE 2016 sera l'occasion pour les Libyens de retrouver la paix avec un gouvernement d'union et un seul ensemble d'institutions légitimes, affirme le représentant spécial du secrétaire général pour la Libye, Martin Kobler. Dans une lettre publiée début janvier, Martin Kobler reconnaît qu'en dépit des difficultés vécues par les Libyens en 2015, l'année s'est néanmoins achevée par la signature de l'accord politique libyen qui représente, a-t-il dit, une lueur d'espoir. Le représentant spécial a effectué une visite de deux jours en Libye, le 31 décembre et le 1^{er} janvier, au cours de laquelle il a notamment rencontré le président du Parlement de Tobrouk reconnu par la communauté internationale, Aguila Saleh. Il a aussi discuté au

téléphone avec le général Khalifa Haftar, nommé en mars dernier chef de l'armée libyenne. Lors de sa visite, M. Kobler s'est également rendu dans un camp de personnes déplacées pour écouter leurs préoccupations. Il leur a promis de faire tout son possible afin d'assurer leur retour chez elles en 2016. Pour le représentant spécial, la Libye a maintenant l'occasion de mettre un terme à la crise qu'elle traverse en relançant la transition vers un Etat démocratique. En ce sens, il a appelé dans sa missive l'ensemble des Libyens à accepter l'accord politique et à appuyer le gouvernement d'union nationale, soulignant que l'accord reste ouvert à tous les Libyens qui souhaiteraient se joindre à ceux qui l'ont déjà signé.

D'autre part, le représentant spécial a insisté sur le fait que ce processus demeure exclusivement libyen et que l'ONU continuera d'appuyer la Libye dans sa quête vers la paix et la réconciliation nationale. «Il ne fait aucun doute que l'année à venir sera une année d'efforts, mais elle sera également une année de possibilités. Une occasion pour la Libye de retrouver la paix dans l'unité, avec un seul gouvernement d'union et un seul ensemble d'institutions légitimes», a-t-il dit. «Le plus important pour le gouvernement d'union nationale est de remédier rapidement à l'insécurité dans le pays afin de permettre à toutes les familles de rentrer chez elles et aux enfants de retourner à l'école», a-t-il conclu. H.B.

Tunisie

Report de la réunion de la commission des finances

La commission des finances, de la planification et du développement à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a reporté la réunion prévue hier, en raison de l'absence de certains de ses membres, selon le député Mongi Rahoui.

Cette réunion devrait examiner les 5 articles rejetés de la loi de finances 2016 (46, 59, 60, 64 et 85) et élaborer un rapport qui sera soumis à une séance plénière. Rahoui a rappelé dans une déclaration à l'Agence TAP, que des députés de l'opposition ont déposé un recours contre les articles précités jugés non constitutionnels, notamment les articles 59 et 64 qui «consacrent la corruption et l'évasion fiscale». Pour le député du parti Ennahda et membre de la commission Slim

Besbes : «Ces articles n'ont pas d'impact sur l'esprit de la loi de finances de 2016 ou sur les équilibres financiers».

De son côté, le président du groupe parlementaire de Nidaa Tounes à l'ARP, Fadhel Ben Omran, a souligné que la commission réexaminera les articles rejetés en tenant compte des remarques de l'Instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des lois (IPCC) avant de les soumettre de nouveau à l'ARP dans le cadre d'une séance plénière. Ben Omran a précisé que le rejet de ces articles ne signifie pas l'abandon de leurs principes, estimant que le retrait de l'opposition est illégal et constitue un abandon de son rôle tel que prévu par la loi organique de l'ARP. Il a fait savoir que l'article 64

de la loi de finances et la loi relative à la réconciliation figurent parmi les priorités de l'ARP, notant que son groupe tient à l'article 64 ainsi qu'à la clarification de son rapport par rapport à la justice transitionnelle. L'IPCC a tranché sur la constitutionnalité de la loi de finances tout en rejetant 5 articles dont 2 ne sont pas conformes à la loi organique du budget de l'Etat.

Selon l'IPCC, l'article 64 qui accorde une amnistie fiscale pour les infractions de change n'est pas conforme à la loi organique relative à la justice transitionnelle. Deux autres articles sont également jugés non conformes aux principes et fondements de la Constitution.

Kamel D./Agences

Mauritanie

Les dockers du port autonome de Nouakchott menacent d'aller en grève

LES DOCKERS du port autonome de Nouakchott, dit port de l'amitié, ont déposé un préavis de grève auprès du bureau d'embauche de la main-d'œuvre portuaire. Les dockers ont menacé d'aller en grève dès jeudi prochain, si la direction de l'établissement n'engageait pas des discussions sérieuses avec leurs délégués à propos du problème de la sortie des conteneurs.

La Confédération générale des travailleurs de Mauritanie a apporté son soutien aux dockers dans un communiqué distribué lundi. Le communiqué ajoute que le système de sortie des conteneurs, dépotés en ville, a drastiquement réduit les revenus des dockers et affecté leurs conditions de vie. La CGTM a appelé le gouvernement à annuler cette décision «arbitraire», selon elle, avant de demander «aux travailleurs de demeurer mobilisés et unis pour recouvrer leurs droits».

R.M.



Iran/Arabie

Pas de guerre frontale mais une déstabilisation accrue

■ Le Moyen-Orient devrait connaître une augmentation des actes de déstabilisation, mais le risque d'une confrontation militaire entre l'Arabie saoudite et l'Iran apparaît limité, selon des experts et des diplomates dans le Golfe.

Par Ali O.

«L'Iran ne va pas entrer en guerre avec le royaume saoudien», prédit un diplomate occidental. S'ils écartent un conflit direct, des responsables dans le Golfe évoquent plutôt des tentatives de déstabilisation supplémentaires de la part de l'Iran avec de possibles attaques à venir contre des intérêts saoudiens et arabes au Moyen-Orient. Il y aura aussi plus d'attentats contre des mosquées chiites, notamment en Irak, ajoutent d'autres sources. Pour sa part, le roi Salmane, qui a accédé au trône saoudien il y a près d'un an et rompu avec les politiques hésitantes du passé, est prêt à «relever le défi et le combat, quel qu'en soit le prix» si Téhéran décide de poursuivre «l'escalade», affirme Mustafa Alani, spécialiste de questions de sécurité et directeur au Gulf Research Center.

«Cela va être beaucoup plus vicieux» avec des actions «par procuration», prévient le diplomate qui ne «croit pas» à une guerre frontale entre les deux grands rivaux chiite et sunnite du Moyen-Orient.

«Ce n'est pas le moment pour les Iraniens d'aller faire exploser des mines dans le Golfe», alors qu'ils attendent la levée des sanctions à la suite de l'accord sur le nucléaire en juillet, et qu'ils vont «commencer à exporter leur pétrole», analyse-t-il.

La crise entre Ryad et Téhéran a été déclenchée par l'exécution samedi de 47 «terroristes», dont le dignitaire chiite Nimr al-Nimr, en Arabie saoudite. Les attaques de



R. J. P. R.

représailles menées contre des missions diplomatiques saoudiennes en Iran ont entraîné la rupture par l'Arabie des relations diplomatiques avec l'Iran qui a «regretté» le saccage des représentations.

Les relations entre Ryad et Téhéran évoluent en dents de scie depuis la révolution islamique de 1979 en Iran. Les deux pays ne sont jamais entrés en guerre, mais avaient déjà rompu leurs relations de 1987 à 1991 après de sanglants affrontements entre pèlerins ira-

niens et forces saoudiennes lors du pèlerinage de La Mecque en 1987. Le conflit qui a débuté en 2011 en Syrie a été un facteur majeur de détérioration des rapports entre Téhéran et Ryad.

Les experts interrogés s'accordent à dire que l'escalade actuelle aura des conséquences au moins sur les conflits en Syrie mais aussi au Yémen, où les deux puissances ont des intérêts conflictuels. La crise devrait, selon eux, affecter les

efforts engagés sous la pression des grandes puissances pour faire aboutir les négociations en vue de règlements politiques. Pour tenter de sauver le processus, le médiateur de l'ONU pour la Syrie Staffan de Mistura est arrivé lundi soir à Ryad et il se rendra ensuite à Téhéran et à Damas, tandis que celui pour le Yémen Ismaïl Ould Cheikh Ahmed doit se rendre en Arabie aujourd'hui. L'ambassadeur saoudien à l'ONU Abdallah al-

Mouallimi a affirmé que la rupture des relations avec l'Iran n'empêcherait pas l'Arabie de «continuer à travailler dur pour soutenir les efforts de paix en Syrie et au Yémen» et qu'elle participerait aux pourparlers de paix sur la Syrie prévus en principe à partir du 25 janvier à Genève.

Selon l'expert Mustafa Alani, les Saoudiens n'ont «aucunement l'intention d'alimenter l'escalade» avec les Iraniens. Mais il n'y aura «aucun compromis» et ils vont «durcir leur attitude» concernant la Syrie, l'Irak, le Liban et le Yémen pour contrer ce qu'ils considèrent comme une «politique agressive» de la part de l'Iran. Les précédents dirigeants saoudiens ont «retardé pendant longtemps» la résistance au «défi iranien» dans le monde arabe, «fermant les yeux» sur les actions de Téhéran, et leurs successeurs pensent qu'il est temps maintenant de relever le défi partout», explique M. Alani. En exécutant Nimr Baqer al-Nimr, le royaume saoudien a aussi donné des gages au clergé conservateur wahhabite, mais a pris le risque de provoquer la minorité chiite qui se concentre dans la Province orientale, riche en pétrole, indiquent des experts.

«Le soutien iranien à cheikh Nimr sera salué par de nombreux chiites (dans le monde musulman), même ceux qui n'approuvent pas le système iranien, car ils ne voient quasiment personne parler en leur faveur», souligne Jane Kinninmont, de l'institut Chatham House à Londres. A. O.

États-Unis

Des éleveurs armés continuent d'occuper un parc de l'Oregon

Des dizaines d'exploitants agricoles et éleveurs armés occupent hier pour la 4^e journée un parc naturel de l'Oregon, dans le nord-ouest des États-Unis, bien que les deux éleveurs pour lesquels ils protestent se soient rendus à la police après s'être désolidarisés du mouvement. Une douzaine de manifestants armés, beaucoup en chapeaux de cow-boys traditionnels des éleveurs américains, accompagnés d'une dizaine de femmes et enfants, défiaient encore les autorités au siège du Malheur Wildlife Refuge, a rapporté un photographe de l'AFP. Les manifestants ont assuré qu'ils étaient pacifiques mais feraient usage de leurs armes en cas d'intervention des forces de sécurité. Ces miliciens antigouvernementaux, dont beaucoup sont originaires d'États voisins, battaient le pavé en faveur de Dwight Hammond, 73 ans, et de son fils Steven, 46 ans, deux éleveurs locaux condamnés à cinq ans de prison pour avoir mis le feu à des terres fédérales.

Les manifestants assurent que tous deux ont fait l'objet de harcèlement de la part des autorités après avoir refusé de vendre leurs terres.

Mais les Hammond se sont clairement distancés du mouvement de protestation et se sont présentés lundi dans l'établissement pénitentiaire où ils doivent purger leur peine, tandis que les autorités appelaient à une levée du siège.

«Les Hammond se sont rendus: il est temps pour vous de quitter notre communauté. Rentrez chez vous, dans vos familles et finissez cela pacifiquement», a enjoint lundi Dave Ward, shérif du comté de Harney, une région rurale et agricole de l'ouest américain.

Il a déploré qu'une «manifestation pacifique se soit transformée en (occupation) armée et illégale».

Les protestataires, un groupe disparate d'exploitants agricoles et d'éleveurs qui s'est baptisé «Les Citoyens pour la liberté constitutionnelle», affirment porter des armes pour exprimer leur droit constitutionnel à le faire. Ils sont menés par Ammon Bundy, qui a promis que leurs intentions étaient pacifiques, tout en avertissant que son groupe était prêt à maintenir le siège «des années», jusqu'à ce que le gouvernement rende les terres aux exploitants locaux.

Les manifestants se sont aussi dits prêts à répliquer en cas d'intervention armée de la police pour les déloger. Ammon Bundy et son frère Ryan sont les fils de Cliven Bundy, un agriculteur proarmes du Nevada voisin qui avait affronté la police en 2014. Les Hammond se sont distancés des Bundy. «Dwight

et Steven Hammond respectent la loi et l'ont fait tout au long de leur bataille de cinq ans devant les tribunaux», ont fait valoir leurs avocats dans un communiqué reçu par l'AFP. Ils en appellent aussi «à la clémence» du président américain: «Nous espérons que le président Obama sera d'accord avec nous et avec un juge qui a supervisé leur procès, pour dire qu'une peine minimale de 5 ans est trop élevée».

L'Association des éleveurs d'Oregon (OCA) a également marqué sa désapprobation face à l'occupation du parc Malheur. «L'OCA soutient les Hammond» et «n'est pas d'accord avec leur nouvelle condamnation» mais «ne souscrit pas aux actes illégaux contre le gouvernement. Cela inclut la prise par des miliciens de propriétés gouvernementales, comme le Malheur Wildlife Refuge», note l'organisation.

Plusieurs médias américains critiquaient les méthodes des occupants du parc Malheur, les comparant à des «terroristes», à l'instar de CNN ou du Washington Post.

Sur les réseaux sociaux, certains prenaient parti pour eux, d'autres leur accolaient les sobriquets, «Y'all Qaida» ou «Vanilla ISIS», détournant le vocabulaire jihadiste.



Points chauds

Restriction

Par Fouzia Mahmoudi

Il se passe rarement une semaine aux États-Unis sans qu'éclate une fusillade faisant au moins un ou plusieurs morts. Plusieurs fois par an certaines fusillades sont de telle ampleur que le président américain lui-même se doit d'intervenir et de s'adresser à la nation pour tenter d'apaiser les esprits. Début décembre la fusillade de San Bernardino commise par deux terroristes islamistes a une fois encore relancé l'éternel débat des restrictions de vente d'armes à feu dans un pays où la Constitution autorise les citoyens à en acquérir librement. Or, Barack Obama est bien décidé à faire du problème des armes l'une de ses priorités avant de quitter le bureau ovale dans une année maintenant. Toutefois, il a toujours montré beaucoup d'intérêt pour ce dossier sensible au cours de ses deux mandats. A chaque nouveau drame impliquant des armes à feu Obama n'a en effet cessé de déplorer le fait que «les États-Unis sont le seul pays développé au monde» à connaître un tel phénomène. Parvenu à la dernière année de son second mandat, il semble décidé à agir. Le Sénat étant désormais contrôlé, tout comme la Chambre des représentants, par les Républicains, le président n'a d'autre choix que de passer par la voie réglementaire, celle-là même qu'il a tenté d'utiliser sur l'immigration en novembre 2014 avant d'être provisoirement bloqué par une Cour de justice fédérale. Lundi, il a assuré que ses initiatives relevaient de ses pouvoirs exécutifs, ajoutant qu'elles étaient en outre soutenues par une majorité de l'opinion publique américaine, y compris par des détenteurs d'armes à feu. Le président a assuré que ces mesures respecteraient le deuxième amendement et qu'elles ne visaient qu'un objectif : empêcher que les «mauvaises personnes» puissent se procurer des armes «pour de mauvaises raisons». Reste à savoir si cette initiative prise sur le départ ne va pas ternir la campagne électorale du candidat Démocrate, certainement Hillary Clinton, qui devra alors subir le contrecoup de la colère des Américains qui sont fondamentalement attachés à leurs droits. Obama lui n'a plus rien à perdre et cherche à terminer son passage à la Maison-Blanche par une mesure forte et importante mais qui si elle échouait pourrait ternir sa sortie après huit ans à la tête de la première puissance mondiale. F. M.



Loi sur les activités et le marché du livre

De nouveaux textes élaborés par le ministère de la Culture

■ Afin de définir «les responsabilités» dans les activités et le marché du livre, le ministère de la Culture a enfin décidé d'adopter des textes élaborés il y a deux ans. Le ministre de la Culture a indiqué, dans ce sens, que les textes d'application seront soumis aux départements ministériels concernés pour avis avant l'entrée en vigueur.

Par Abla Selles

«**D**es textes d'application relatifs à la loi sur les activités et le marché du livre, adoptée il y a près de deux ans, seront élaborés par le ministère de la Culture». C'est ce qu'a déclaré le premier responsable du secteur, Azzedine Mihoubi, soulignant que les textes d'application seront soumis aux départements ministériels concernés pour avis avant l'entrée en vigueur de la loi en vue de définir «les responsabilités» dans les activités et le marché du livre.

M. Mihoubi a estimé que l'application de la loi sur les activités et le marché du livre permettra de mettre en place un cahier des charges, d'accéder à «plus de professionnalisme» dans le secteur et d'écarter les «éditeurs conjoncturels». Le ministre, qui avait vivement critiqué le secteur de l'édition, a estimé que «le chiffre de 1 200 éditeurs recensés en Algérie est irréaliste et doit être revu pour identifier les éditeurs professionnels».

Le Parlement avait adopté en 2015 la loi sur les activités et le marché du livre qui avait alors suscité des réactions opposées auprès des professionnels du



Ph. DR

livre. La loi en question définit la responsabilité des acteurs du marché du livre (éditeurs, auteurs, libraires) concernés par l'édition et la distribution du livre. Elle vise également à mettre en place une stratégie à même de dynamiser et développer l'industrie nationale du livre ainsi que la créativité littéraire.

S'agissant de l'annulation d'un grand nombre de titres soutenus par le ministère dans le cadre de «Constantine, capitale de la culture arabe», M. Mihoubi a estimé qu'«une première liste de 585 titres a été mise au point mais l'enveloppe financière allouée n'a pas été suffisante pour couvrir ce nombre».

Les services du ministère doivent «revoir l'opération pour pouvoir préserver le coût arrêté dans le cadre de la manifestation», a-t-il dit, rassurant les éditeurs de la poursuite de l'aide publique aux titres proposés à travers le Fonds national de promotion des arts et de la littérature.

Des éditeurs ont exprimé leur crainte concernant la réduction de l'aide dédiée au livre, en particulier lors de la manifestation «Constantine, capitale de la culture arabe», indiquant qu'après avoir reçu l'aval et entamé l'élaboration des titres, ils ont été surpris de l'annulation de l'opération. **A.S.**

Après huit mois d'arrêt des travaux

Le projet de réhabilitation de la médina de Constantine débloqué

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a plaidé lundi, dans un entretien à l'APS, pour une «sauvegarde optimale» des sites archéologiques protégés par une intensification des fouilles et des opérations d'archéologie préventive ainsi que par l'exploitation économique des biens patrimoniaux.

Le ministre a insisté, pour ce faire, sur «la mise à niveau technologique» des intervenants sur les sites protégés et pour que les périmètres sauvegardés ne soient plus une «entrave» à la réalisation des projets de développement économique et social dans les zones concernées.

M. Mihoubi a annoncé, à cet effet, une prochaine rencontre avec les responsables des offices et parcs culturels algériens afin de «définir les missions» de chacun, d'instaurer un suivi et un cahier des charges des opérations de fouilles et faire de ces offices des acteurs du développement local.

Le ministre a également insisté sur «la mise en valeur de la recherche scientifique»

dans le domaine du patrimoine, en utilisant les dernières technologies, afin d'apporter une «valeur scientifique ajoutée» à la valeur patrimoniale des sites, a-t-il dit.

Les opérations d'«archéologie préventive» visant à sécuriser les vestiges avant une exploitation du site constitue, aux yeux du ministre, un autre domaine à promouvoir rapidement pour que la sauvegarde des vestiges ne soit plus à l'origine d'un ralentissement des chantiers de développement local. A une question sur le retard accusé dans les opérations de mise en valeur du monument funéraire du roi numide Massinissa (datant du II^e siècle av. JC) et des vestiges de la ville antique de Tiddis, le ministre a expliqué que cette situation résultait d'une rupture de contrats à la suite d'un «désaccord» entre les bureaux d'études algériens et étrangers intervenant sur ces sites. Suspendues, ces opérations de réhabilitation avaient été inscrites en 2013 au programme de l'Office de gestion et d'exploita-

tion des biens culturels (Ogebc) en prévision de la manifestation «Constantine, capitale de la culture arabe 2015» qui prendra fin en avril prochain. A une question sur les retards accusés dans l'application effective du plan de sauvegarde de La Casbah d'Alger, M. Mihoubi a expliqué que la situation nécessitait une «réadaptation» des cahiers des charges des entreprises au nouveau code d'attribution des marchés publics.

Quant à la réhabilitation de la vieille médina de Constantine, entamée en 2013 puis suspendue, Azzedine Mihoubi a assuré que la situation avait été débloquée récemment, après près de 8 mois d'arrêt des travaux.

Interrogé sur l'exploitation du patrimoine immatériel classé à l'Unesco, le ministre de la Culture a indiqué que son département cherchait à trouver «une dimension économique et touristique» à des manifestations comme la Sbeiba de Djanet ou le Sbouâ du Gourara. **M.K.**

Préservation de la musique andalouse

«Anadil El Djazair» montre la voie

L'association «Anadil El Djazair» (Les Rossignols d'Alger), créée en janvier 1992 pour initier les jeunes à la musique andalouse algérienne «Sanâa», aura formé des centaines de mélomanes à la pratique de cet art ancestral, selon un état des lieux qu'elle a elle-même établi à l'approche de son quart de siècle d'existence.

Installée dans les locaux du centre culturel de Chéraga, dans la partie ouest de la capitale, l'association s'est transformée

peu à peu en une véritable école de cette musique classique algérienne, sous la conduite de son président et professeur de musique, Youcef Ouezadji.

A ce jour, l'association a formé «plus de 700 élèves» et enregistré plusieurs œuvres artistiques dont un CD, une Nouba M'djenba, édité en 2006, ainsi qu'un CD comportant l'hymne de l'Ecole nationale d'administration et un CD de chants religieux, enregistré et édité en 2009, selon la même

source. L'école compte actuellement une centaine d'élèves dont une trentaine ont atteint un bon niveau d'expérience et prennent part, à ce titre, à différentes manifestations et représentations artistiques et culturelles nationales et internationales.

Au Festival national de musique Sanaa, ils ont pu décrocher le Prix spécial du Jury 2014, avant d'organiser des tournées dans plusieurs villes du pays et de participer à des festivals, au Maroc notamment.

«Avec notre volonté affirmée de sauvegarder ce patrimoine, notre association se veut fidèle à l'héritage légué par les ancêtres et grands maîtres, tels que Sfindja, Bentefahi, Cheikha Yamna, Mohammed et Abderrezak Fekhardji et Sid Ahmed Serri, qui vient de nous quitter en nous léguant le devoir de préserver cette richesse culturelle inestimable», soutient le président des «Rossignols d'Alger». **L.B.**

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle Ibn Khaldoun
Jusqu'au 10 janvier
Projection du long métrage
Star Wars.

Musée national d'art moderne et contemporain (MaMa)
Jusqu'au 11 février
Festival international de l'art contemporain d'Alger.

Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi
7 janvier
Spectacle musical anime par Cheikh Zain Mahmoud, «chants populaires du Nil».

Théâtre régional de Constantine
Jusqu'au 16 avril
Exposition de tenues traditionnelles intitulée «Costumes et histoires».

Galerie des ateliers Bouffée d'art
Jusqu'au 14 janvier :
Exposition collective de peinture, par les artistes Yacine Belferd, Nouredine Chegrane et Ahmed Stambouli.

Galerie d'arts Sirius
Jusqu'au 31 janvier :
Exposition de peinture «Sirocco» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Coup-franc direct

Le verdict-couperet

Par Mahfoud M.

Le verdict est donc tombé dans l'affaire du bras de fer qui opposait les joueurs du RC Arba à leur président Ammani. Ainsi, les joueurs se sont vu accorder les papiers qui leur permettent de signer dans un autre club lors de ce mercato hivernal, étant donné que la LRC a jugé qu'ils étaient dans leurs droits puisqu'ils n'ont rien touché depuis plus de six mois et ils pouvaient donc monnayer leur talent ailleurs. C'est un coup dur pour le club de la Mitidja, déjà dans une situation critique et qui se trouve au bord de la crise. Il devra poursuivre la saison avec des joueurs espoirs, puisque six à sept joueurs devraient quitter l'équipe ce qui n'est pas rien. Mais a qui peut-on imputer la faute ? Le président Ammani endosse, c'est sûr, toute la responsabilité, lui qui n'a pas su protéger son équipe et qui n'a rien fait pour améliorer sa situation financière. Pourtant, certains lui ont proposé de sortir par la grande porte et laisser d'autres dirigeants s'occuper de ce club avec cette crise financière qu'il vit. Mais il s'est entêté à vouloir continuer sous prétexte qu'il a investi de l'argent dans le club et qu'avant de partir on devra le rembourser. Un dialogue de sourds s'est installé entre les différentes parties et c'est le club qui est le grand perdant, lui qui se dirige droit vers le purgatoire.

M. M.

EN dames volley-ball Mohamed-Amine Belacel nommé nouvel entraîneur

LE TECHNICIEN Mohamed-Amine Belacel a été nommé nouvel entraîneur de la sélection algérienne (dames) de volley-ball, a annoncé lundi le président de la Fédération algérienne (FAVB), Okba Gougam. Belacel remplace l'ex-entraîneur Fayçal Gharzouli qui s'est retiré, une décision qualifiée de «soudaine» par la FAVB. «Je suis à la fois surpris et déçu par la décision de M. Gharzouli que j'ai essayé personnellement de contacter jeudi pour avoir des explications sur sa démission, mais il n'a pas daigné répondre, ni à mes appels ni à mon message», a tenu à expliquer Okba Gougam. Devant l'urgence des échéances qui attendent la sélection algérienne dames de volley-ball durant l'année 2016, notamment, le tournoi qualificatif aux jeux Olympiques de Rio, prévu au Cameroun en février, la fédération a aussitôt contacté, l'ancien coach des dames de 2003 à 2005, Mohamed-Amine Belacel. «La démission soudaine de Gharzouli nous a surpris. Comme le temps presse et vu les échéances qui attendent nos filles, on a aussitôt contacté M. Belacel avec qui on s'est mis d'accord pour prendre en charge cette équipe nationale et la préparer avec des objectifs clairs», a ajouté le patron de la FAVB. Pour sa part, le nouveau coach national, Mohamed-Amine Belacel s'est dit

heureux de prendre les destinées de l'équipe nationale dames. «J'ai été contacté par le président pour entraîner l'équipe. On a eu une discussion fructueuse et on s'est mis d'accord sur des objectifs dont celui de préparer cette sélection au tournoi qualificatif aux jeux Olympiques de Rio. C'est un nouveau challenge que je prends très au sérieux et je tâcherai d'être à la hauteur de la confiance placée en ma personne», a indiqué le nouvel entraîneur national. Une réunion de travail est prévue ce lundi au siège de la Fédération entre Mohamed-Amine Belacel et la Direction technique nationale (DTN) pour arrêter un plan de travail et programmer les différents stages de préparation. Mohamed-Amine Belacel (49 ans) est conseiller en sports, enseignant à l'ISTS d'Ain Bénian (Alger) et formateur. Durant sa carrière d'entraîneur, il a pris les commandes de plusieurs clubs nationaux et entraîné l'équipe nationale dames (2003-2005) avant d'aller tenter une expérience en Arabie saoudite pendant six ans (2005-2010). A son retour au pays, Belacel a travaillé avec l'équipe féminine de Blida en 2011 et terminé la saison avec les garçons du club de la même ville. Durant la saison 2012-2013, le nouveau coach national avait dirigé les messieurs du PO Chlef.

RC Arbaâ Six joueurs obtiennent gain de cause auprès de la CRL

SIX JOUEURS du RC Arbaâ (Ligue 1 algérienne de football) ont obtenu lundi gain de cause auprès de la Commission de règlement des litiges (CRL) de la Fédération algérienne de football (FAF) et sont considérés comme libres de tout engagement, a appris l'APS auprès de la direction du club. Il s'agit de Daoud, Harrouche, Zaâlani, Ferhani, Yettou et Moumen qui ont saisi la CRL pour n'avoir pas perçu leurs salaires. Du coup, ces joueurs sont libres de signer là où ils veulent sans la fameuse lettre de libération lors de l'actuel mercato d'hiver qui prendra fin le 15 janvier. Le RCA, actuelle lanterne rouge du championnat va enregistrer ainsi une véritable saignée avec le départ de ces

joueurs cadres. En mauvaise posture, la formation de Larbaâ a bouclé la première partie de la saison à la dernière place au classement avec 8 points seulement, compromettant sérieusement ses chances pour la survie parmi l'élite. Le RCA a consommé déjà trois entraîneurs depuis le début de la saison : Dziri Billel, le Franco-Serbe Daniel Darko Janackovic et Abdenour Bousbia, alors que Khaled Lounici s'est dit «prêt» à reprendre du service après avoir jeté l'éponge. Le club reste, tout de même, toujours en lice en Coupe d'Algérie, où il accueillera le samedi 9 janvier la formation de l'USB Tissemsilt dans le cadre des 16^e de finale.

JS Kabylie Hannachi profite de la situation du RCA

Le patron de la JS Kabylie, Moh Chérif Hannachi, a profité de la situation difficile que traverse le club du RC Arba et la crise financière qui a conduit pas mal de joueurs à quitter le bateau pour faire son recrutement chez le voisin du centre.

Par Mahfoud M.

En effet, le président des Canaris n'a pas attendu longtemps pour faire ses emplettes chez les Bleu et Blanc, en engageant le défenseur Ferhani qui a paraphé un contrat de deux ans et demi après avoir récupéré ses papiers de la commission des litiges de la LFP pour n'avoir pas touché ses salaires depuis plus de trois mois, comme le stipule la réglementation. Il faut savoir que Hannachi faisait un marquage strict au joueur et l'attendait à la sortie de l'instance gérant le football professionnel pour conclure avec lui, sachant que d'autres clubs s'intéressaient à ses services aussi, notamment les dirigeants du CR Belouizdad qui le voulaient et avait tout fait pour l'avoir dans leurs rangs. Le premier responsable de la formation kabyle pense avoir fait une belle affaire en engageant ce joueur qui devrait pouvoir apporter un grand plus à l'équipe qui souffre d'insuffisances dans le compartiment défensif. Pour preuve, le grand nombre de buts encaissés depuis l'entame de la saison. Hannachi ne souhaite pas s'arrêter là étant donné qu'il cible



Le club kabyle se renforce davantage

d'autres éléments qu'il souhaite avoir dans ses rangs. C'est le cas de Khelili qui avait déjà fait partie de la JSK, alors qu'il recherche toujours un attaquant ou un milieu offensif qui pourrait donner ce plus attendu de lui. Il faut savoir que c'est la deuxième

recrue après Mebarki qui a déjà fait partie de la JSMB. Le boss des Canaris serait aussi très intéressé par le milieu de terrain du MC Alger, Hindo, mis sur la liste des joueurs libérables par la direction du Doyen.

M. M.

CAN 2016 de handball

Kaâbache finalement convoqué pour le stage en Slovénie

L'international algérien de handball, Hichem Kaâbache, annoncé forfait pour la 22^e coupe d'Afrique des nations (CAN-2016) en Egypte, est finalement retenu dans la liste des 20 joueurs convoqués pour le dernier stage de préparation des Verts prévu du 5 au 16 janvier en Slovénie, a annoncé lundi la Fédération algérienne de handball (FAHB). L'instance fédérale avait annoncé auparavant le forfait du joueur d'Istres (France), blessé, pour cet ultime regroupement avant le rendez-vous continental. Kaâbache sera soumis à des soins intensifs, avant que le staff médical ne se prononce sur sa participation ou non au rendez-vous continental, précise la même source. Outre la convocation de Kaâbache, le staff technique algérien a pu récupérer l'ailier gauche du GS

Pétroliers, Riyad Chahbour, de retour de blessure, et de l'expérimenté (34 ans) pivot de l'US Créteil (France), Mohamed Mokrani. Lors du stage de Slovénie, l'équipe nationale, actuellement en regroupement à Alger, disputera quatre matchs amicaux contre des clubs locaux de Super League : le RK Maribor Branik (9 janvier), le RK Ormoz (11 janvier), le RK Gorenje Velenje (13 janvier) et enfin le RK Celje Pivovarna (15 du même mois). Le Sept national est retourné jeudi soir à Alger après avoir effectué un stage en Serbie. Il a affronté et battu le Partizan de Belgrade (33-21) et l'Etoile Rouge de Belgrade (43-21), avant de se rendre au Monténégro, où il a rencontré à deux reprises la sélection locale, soldées par une défaite (25-19) puis un succès (24-22). La sélection nationale s'envolera pour le

tournoi national s'envolera pour le Caire le lundi 18 janvier à partir d'Alger pour prendre part à la CAN, dont elle est le tenant du trophée. L'Algérie évoluera lors de la CAN-2016 (21-30 janvier) dans le groupe A avec l'Egypte (pays hôte), le Maroc, le Gabon, la Nigeria et le Cameroun. Le groupe B est composé de la Tunisie, du Kenya, de la RD Congo, de la Libye, du Congo et de l'Angola. Le champion d'Afrique se qualifiera aux JO-2016 de Rio et les trois premiers prendront part au championnat du monde 2017 en France.

Joueurs retenus pour le stage de Slovénie :

Gardiens de but : Benmenni Abdellah, Ghedbane Khelifa (GS Pétroliers), Adel Bousmail (CRB Baraki)
Joueurs de champ : Chahbour Omar, Chahbour Riyad, Berkous Messaoud, Berriah Abderrahim, Zamoum Anis (GS Pétroliers), Boudjenah Oussama, Saker Redouane (JSE Skikda), Daoud Hichem, Abdi Ayoub (CRB Baraki), Hamoud Ayat Allah Khomeini (ES Ain Touta), Djelabi Abderraouf (O El Oued), Loudj Mohamed (CR Bordj Bou Arréridj), Mokrani Mohamed Aski (Créteil, France), Rahim Abdelkader (Istres, France), Kieffer Sylvain (Chartres Métropole Handball, France), Boutif Sassi (Nasr Dubaï, Emirats arabes unis), Hichem Kaâbache (Istres, France).

USM Alger

Mohamed Meftah suspendu un match

LE DÉFENSEUR de l'USM Alger, Mohamed Meftah, a écopé d'un match de suspension et d'une amende de 50 000 DA pour contestation de décision lors du derby face au MC Alger (0-0) de mise à jour du championnat disputé le 22 décembre dernier, a indiqué lundi la Ligue de football professionnel (LFP). D'autre part, la commission de discipline de la LFP a infligé une amende de 200 000 DA à l'ex-joueur éthiopien du MCA, Salah Eddine Said. L'international éthiopien, qui a résilié son contrat avec les Vert et Rouge récemment, avait provoqué des incidents sur le banc de touche lors du derby algérois. De son côté, le CR Belouizdad a été sanctionné d'une amende de 50 000 DA pour son retard dans la livraison des panneaux publicitaires du sponsor officiel de la Coupe d'Algérie Mobilis pour leur pose au stade, lors de la rencontre des 32^e de finale contre l'ASO Chlef (4-1).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Sûreté de wilaya de Béjaïa

40 affaires de construction illicites enregistrées en trois mois

LA BRIGADE de l'urbanisme et la protection de l'environnement relevant de la sûreté publique a enregistré 40 infractions dans le secteur de la construction et l'urbanisme, notamment la construction de bâtisses sans permis de construire, et participé à la démolition de 41 autres bâtisses sur décision du parquet, apprend-on de la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

Aussi, il a été enregistré 38 affaires de dépôt d'ordures ménagères et autres déchets avec obstruction de la voie publique, 4 cas d'atteinte aux règles d'hygiène, de santé publique et à la quiétude générale, 131 mises en demeure et

transmission de décisions, 5 affaires d'exercice d'activités commerciales sans détention d'un registre du commerce et 41 affaires d'exécution de décisions d'utilisation de la force publique. Par ailleurs, les éléments de la police judiciaire de la première sûreté urbaine de Béjaïa ont arrêté un malfaiteur, L.A., âgé 40 ans et originaire de la wilaya de Constantine.

Il est accusé d'association de malfaiteurs, vol en nombre la nuit et utilisation d'arme blanche, violence physique, etc. Il a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Béjaïa qui l'a écroué.

H.C.

Criminalité

Découverte de 15 kg de produits explosifs à Bouira

QUINZE kilogrammes de produits explosifs, deux bombes et deux canons de confection artisanale ont été découverts lundi par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) relevant du secteur opérationnel de Bouira, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

« Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée, un détachement de l'ANP relevant du secteur opérationnel de Bouira (1^{er} Région militaire) a découvert, le 4 janvier 2016, quinze kilogrammes de produits explosifs, deux bombes et deux canons de confection artisanale », précise la même

source.

D'autre part, les éléments de la Gendarmerie nationale de Tlemcen (2^e Région militaire) « ont arrêté un contrebandier et saisi un camion, 25 quintaux de denrées alimentaires, 546 kilogrammes de kif traité et 8 215 litres de carburants ». Par ailleurs, des détachements relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam (6^e Région militaire), « ont appréhendé neuf contrebandiers et saisi un camion, trois véhicules tout-terrains, six détecteurs de métaux, deux marteaux piqueurs, une moto et 1 080 litres de carburant », ajoute le communiqué.

T. G.

Blida

Recul des incendies de forêt

LES INCENDIES de forêt ont enregistré un recul à Blida, durant la saison estivale 2015, comparativement à celle de 2014, a-t-on appris du directeur du secteur des forêts de la wilaya.

L'année 2015 a enregistré la perte de 164 ha de couvert végétal, contre 177,78 ha en 2014, a indiqué le lieutenant colonel Abderahmane Djelloul, soulignant en revanche une hausse des pertes agricoles.

Les feux ont ravagé 2 552 arbres fruitiers, en 2015, contre 1 899 en 2014, a-t-il dit.

Cette baisse a été favorisée par l'implication de nombreux secteurs dans la lutte contre les incendies de forêt, dont la Conservation des forêts et la colonne mobile de la Protection

civile, installée chaque année dans la région de Beni Ali à Chrèa.

Cette colonne a contribué à l'extinction de 33 feux de forêt déclarés au Parc national de Chrèa, a souligné le responsable, signalant la mise en place, durant cette année, d'une deuxième colonne similaire, en vue de renforcer la protection de la région de Chrèa, englobant une importante réserve naturelle avec une riche ressource floristique et faunistique.

Des unités légères de la Protection civile entreront également en service dans la région de Hammam Melouane pour protéger le riche couvert végétal, a-t-il ajouté.

Hani Y.

TENSIONS ENTRE L'IRAN ET L'ARABE SAOUDITE



Djalou@hotmail.com

Accidents de la route

Un début d'année tragique pour les automobilistes

■ Selon un bilan rendu public hier par la direction générale de la Protection civile, le phénomène des accidents de la circulation routière est toujours aussi présent. En effet, en une semaine trente-neuf personnes ont été tuées et 1 480 autres blessées dans 1 236 accidents de la route.

Par Thinhiène Kh.

Le bilan est toujours aussi lourd. Le phénomène des accidents de la circulation routière est toujours aussi présent. En effet, dans un communiqué de la direction générale de la Protection civile, il est révélé que durant la semaine entre le 27 décembre 2015 et le 2 janvier 2016, trente-neuf personnes ont été tuées et 1 480 autres blessées dans 1 236 accidents de la route. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Chlef, où huit personnes ont perdu la vie et 60 autres ont été blessées dans 34 accidents de la circulation routière, a précisé la même source. Les mêmes services ont, par ailleurs, effectué 1 126 interventions pour procéder à l'extinction de 746 incendies urbains, industriels et divers, a ajouté le communiqué. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 4 393 interventions pour la couverture de 3 936 opérations diverses et l'assistance aux personnes en danger. Cette tragédie semble continuer à faire perdre la vie aux conducteurs jeunes et vieux.



Hier encore dans la wilaya de Djelfa, deux personnes ont trouvé la mort et huit autres ont été atteintes de blessures diverses, dans deux accidents distincts de la circulation, survenus dans la nuit de lundi à hier sur le réseau routier de cette wilaya, précise les services de la Protection civile de la wilaya. Selon eux, le premier accident est survenu au nord de la région, sur l'axe de la RN1 reliant Ain Ouessara à Hassi Bahbah, où une collision entre un bus de transport de voyageurs de la ligne Alger-Adrar et un véhicule touristique a causé la mort, sur place, du chauffeur du véhicule, en plus de blessures

à sept passagers du bus, a indiqué la même source, signalant l'évacuation des blessés vers l'établissement hospitalier d'Ain Ouessara. Un autre accident est survenu, pratiquement au même moment, sur l'axe de la RN40 reliant Sidi Laadjel à Hassi Fdoul, suite à une collision entre deux véhicules touristiques ayant causé la mort d'une personne et des blessures à une autre, a-t-on encore ajouté. Les services de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de ces accidents, est-il précisé.

T. Kh. /APS

Explosion de gaz à Skikda

17 personnes atteintes de brûlures

Dix-sept personnes ont été atteintes de brûlures, dont une grièvement et 8 autres sont en état de choc, suite à une explosion suivie d'un incendie qui s'est produite hier à l'unité de remplissage de gaz butane de la Sonatrach, dans la zone industrielle de Skikda, a-t-on appris auprès de la Protection civile. D'importants moyens ont été engagés par la Protection civile pour venir à bout de l'incendie qui a été circonscrit à 9h5, a indiqué

la même source. Les personnes blessées ont été évacuées vers l'hôpital Abderrazek-Bouhara de la ville de Skikda. Dans un communiqué rendu public, Naftal rassure que cet « incident n'a pas de conséquences sur le bon déroulement de l'approvisionnement de la wilaya et de la région Est, qui se poursuit normalement ». Une enquête a été ouverte par les services compétents pour déterminer les causes de cette explosion.

Tahar Y.